

PAR COURRIEL

Montréal, le 13 mars 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 4 mars 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 4 mars dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- savoir le montant des indemnités par les cautionnements des commerçants pour les 3 dernières années financières, spécifiquement pour les secteurs suivants : commerce itinérant, commerce et recyclage de véhicules routiers et studio de santé.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-dessous les renseignements que vous voulez obtenir.

	Commerce itinérant	Commerce et recyclage de véhicules routiers	Studio de santé
2024-2025	125 090 \$	- \$	12 480 \$
2023-2024	11 915 \$	36 662 \$	30 416 \$
2022-2023	124 331 \$	12 098 \$	7 023 \$

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard
Substitut à la responsable de l'accès à l'information

p. j.